



Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)



Bulletin du financement N°36

Mardi 30 Novembre 2010

Dans ce trente sixième numéro du "Bulletin de financement", nous aimerions partager avec vous l'appel à propositions du « **Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour éradiquer la violence à l'égard des femmes** »

- 1- Présentation du Fonds
- 2- Montant des subventions
- 3- Principes directeurs du fonds
- 4- Point de concentration
- 5- Qui peut postuler ?
- 6- Comment Postuler ?
- 7- Processus d'évaluation et de sélection

1- Présentation du fonds

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour éradiquer la violence à l'égard des femmes (« le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ») est un mécanisme multilatéral global de pointe soutenant les efforts des nations pour mettre fin à l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. Établi en 1996 par la résolution 50/1661 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est administré par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) au nom du système des Nations Unies.

Depuis sa mise en place, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a été une source importante de soutien aux groupes locaux de femmes, et d'autres organisations de la société civile, favorisant l'innovation, catalysant le changement et mobilisant les acteurs clés et les membres - de la communauté aux niveaux national et international. Il a contribué à rompre le silence autrefois quasiment universel sur la violence à l'égard des femmes par le biais de subventions destinées à élargir la prise de conscience, préconiser le vote et la mise en œuvre de lois issues des normes des droits de l'homme, encourager l'accès aux services et développer des capacités durables pour un progrès continu.

2- Montant de subvention et bénéficiaires

Les bénéficiaires des subventions - comprenant des gouvernements, organisations non gouvernementales, et depuis 2008 des équipes de pays du système des Nations Unies - ont engagé divers acteurs tels que des groupes de femmes, d'hommes, d'adolescents et de jeunes, des communautés autochtones, des chefs religieux et traditionnels, des organisations des droits de l'homme et les médias dans l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a soutenu 317 initiatives dans 124 pays et territoires pour plus de 60 millions de dollars US.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies octroie des subventions par le jeu d'un processus annuel ouvert et concurrentiel. Pour aborder les graves lacunes affectant la réalisation des engagements et des recommandations au niveau national et international pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles², le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, par le biais de subventions, fait porter ses efforts essentiellement sur *le soutien à la mise en œuvre de lois nationales et locales, de politiques et de plans d'action*. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies met plus particulièrement l'accent sur la documentation, le contrôle et l'évaluation pour contribuer aux connaissances globales sur les approches efficaces et mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. C'est également un bon moyen de relever le défi du Secrétaire Général qui est de ne rendre la violence à l'égard des femmes « *jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable* »,

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies fonctionne sur la base des contributions volontaires des États membres des Nations Unies, des organisations à but non lucratif, des fondations, du secteur privé et des bonnes volontés. Sa gouvernance et l'octroi de subventions sont guidés par des comités consultatifs au niveau mondial et sous-régional comprenant des organismes des Nations Unies, des experts réputés et d'autres parties prenantes clés⁴. On peut trouver des informations sur le Fonds d'affectation spéciale des

Nations Unies, y compris son histoire, les anciens bénéficiaires de subventions et donateurs, sur le site Web5 de l'UNIFEM.

3- Principes directeurs du Fonds

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies encourage les initiatives basées sur les approches suivantes :

- *approches basées sur les droits de l'homme et sensibles aux spécificités sexuelles* plaçant une priorité absolue sur la promotion, la protection et l'accomplissement des droits fondamentaux des femmes et des filles, ainsi que sur le renforcement des capacités institutionnelles au niveau local et national pour éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes. Cela comprend le fait de traiter les normes inéquitables et les disparités de pouvoir comme causes fondamentales de la violence à l'égard des femmes et des filles, et comme une violation des droits de l'homme et un obstacle au développement;
- *réponses holistiques et multisectorielles* abordant les droits et les besoins interdépendants des femmes en termes de prévention et de réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la sécurité et la protection, l'accès aux droits à la santé, aux droits de propriété et de succession, ainsi qu'à la sécurité et aux droits économiques;
- *concentration sur les groupes prioritaires* vivant dans la pauvreté ou spécialement exclus ou désavantagés, en assurant *une réceptivité à la diversité* par le biais d'interventions sur des groupes particuliers de la population;
- *coordination et renforcement des partenariats*, y compris parmi les organes gouvernementaux, les organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes et les réseaux;
- *engagement envers le partage des connaissances* en documentant, évaluant et diffusant les résultats;
- *établissement de programmes basés sur des données probantes* en s'appuyant sur les leçons retenues et les pratiques recommandées pour garantir de façon optimale les résultats et l'utilisation des ressources.

4- Point de concentration:

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies vise à étendre les connaissances globales sur les approches efficaces de mise en œuvre des lois nationales et locales, des politiques et des plans d'action en soutenant le pilotage, l'expérimentation, l'extension, l'évaluation, la documentation et la diffusion d'approches innovantes et prometteuses pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. La proposition idéale aura pour caractéristique de garantir une documentation rigoureuse des résultats et des évaluations avec pour objectif de partager les leçons apprises et de fournir un guide pratique pour ceux qui voudraient reproduire le programme.

En se concentrant sur la mise en œuvre nationale des engagements existants, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies vise également à contribuer à *la campagne 2008-2015* du Secrétaire Général *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes (UNiTE)* – en soutenant spécifiquement les cinq résultats clés dans l'application des lois nationales, la mise en œuvre de plans d'action multisectoriels, l'aide aux systèmes de recueil de données, les stratégies de mobilisation sociale et de prévention et en abordant la

violence sexuelle dans des situations de conflit. **A titre illustratif, les propositions pourraient prendre en compte:**

- l'élaboration de *stratégies ayant un impact élevé pour la prévention primaire* de la violence à l'égard des femmes et des filles, c'est-à-dire des stratégies pour empêcher avant tout la violence d'éclater. Parmi de nombreux exemples, on retiendra : les approches communautaires, les interventions pendant la petite enfance, le travail avec les hommes et les garçons pour changer les normes sexo-spécifiques et l'acceptation de la violence, les interventions au niveau scolaire, et bien d'autres encore;

- *la garantie aux survivants d'un accès à la protection et à la justice*, en renforçant l'application de la législation existante et de l'état de droit et l'alignement sur les normes des droits de l'homme, et *d'un accès à une santé de qualité et à d'autres services et aides*;

- *l'autonomisation des femmes pour revendiquer leurs droits et mobiliser les communautés sur la tolérance zéro'* par le biais de l'éducation aux droits de l'homme et de la mobilisation sociale sur les lois nationales et locales, les politiques et les plans d'action ainsi que par le biais des possibilités socio-économiques (y compris l'emploi) s'offrant aux femmes pour rompre le cycle de la violence;

- le renforcement des efforts pour *prévenir et régler la question du viol dans des situations de conflit en tant que méthode systématique de lutte* par l'État et les acteurs privés;

NB : Voir l'action des Nations Unies contre la violence sexuelle dans les conflits, <http://www.stoprapenow.org>

- *la réponse aux besoins et aux droits des groupes plus particulièrement exclus ou négligés*, comme les femmes et les filles vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, les adolescents et les jeunes, les femmes travailleuses émigrées, les domestiques, les communautés autochtones, les femmes séropositives, les femmes et les filles faisant l'objet de trafic, entre autres, ou bien *aux formes tout particulièrement négligées de violence ou de problèmes*, comme la violence sexuelle à l'égard des filles et des jeunes femmes, les mauvais traitements pendant la grossesse, la violence politique ou économique, les liens avec le VIH ou le SIDA et la violence sexuelle dans des situations de conflit et d'après-conflit;

- *l'obtention d'engagements de politique stratégique et des budgets pour leur mise en œuvre en assurant que l'arrêt de la violence à l'égard des femmes et des filles soit incorporé dans les plans cadres de développement national et de financement*, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans nationaux de développement, les plans nationaux de lutte contre le VIH et le SIDA, les approches sectorielles, les plans cadres de consolidation de la paix et de reconstruction d'après-conflit, ou d'autres plans associés aux OMD. Ce qui inclut l'assistance au *recueil et à l'analyse de données, aux initiatives de budgétisation sensibles au genre et au développement des capacités des organisations de la société civile en matière de plaidoyer pour l'adoption de politiques en faveur de l'imputabilité et de la responsabilité et de participer aux mécanismes de formulation et de contrôle des politiques publiques*;

- *le recrutement d'acteurs relativement nouveaux* ayant un rôle essentiel à jouer, mais largement inexploité, pour prévenir et régler la violence à l'égard des femmes et des filles, tel que les hommes et les garçons, les jeunes gens, les organisations confessionnelles, les employeurs et les syndicats, entre autres groupes et secteurs stratégiques;

- le soutien de la mise en œuvre d'actes internationaux et régionaux sur les droits de l'homme et de recommandations pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes issues d'organes des droits de l'homme, y compris du comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et du Rapporteur spécial

des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, entre autres procédures spéciales;

- globalement, *le soutien du développement des capacités* de ceux chargés de mettre en œuvre les lois nationales et locales, les politiques et les plans d'action, au niveau intersectoriel et sectoriel.

Dans tous les cas, l'accent sera mis sur la démonstration de stratégies claires qui peuvent mener aux résultats attendus.

Les candidats sélectionnés seront invités à fournir des informations complémentaires et à présenter une proposition complète.

5- Qui peut postuler ?

Des candidats vivant ou travaillant dans des pays et/ou des territoires appartenant à la « Liste des pays éligibles » comme suit:

- autorités gouvernementales au niveau central/national, sous-national et/ou local, y compris les institutions et mécanismes nationaux chargés de la promotion et de la protection des droits des femmes et d'autres ministères sectoriels. Une entité gouvernementale peut faire acte de candidature, soit individuellement, soit dans le cadre de la proposition d'une équipe de pays du système des Nations Unies, mais pas les deux à la fois;
- organisations et réseaux de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales légalement enregistrées dans le pays de mise en œuvre;
- organisations et réseaux régionaux/internationaux de la société civile ayant une présence nationale dans le(s) pays et/ou territoire(s) de mise en œuvre. Dans ce cas, la proposition doit indiquer comment les interventions proposées contribueront au développement des capacités nationales et à l'appropriation de la mise en œuvre par les organisations nationales et locales;
- instituts de recherche opérationnelle/évaluation spécialisés dans l'égalité des sexes et la violence sexiste;
- les équipes de pays du système des Nations Unies (UNCT) peuvent se porter candidates lorsque le gouvernement le demande et en partenariat avec des groupes, des organisations et/ou des réseaux de femmes ainsi qu'avec d'autres organisations de la société civile (voir l'encadré ci-dessous). Une seule candidature par pays est autorisée.

Les propositions doivent refléter des partenariats avec le gouvernement et la société civile. Les propositions de plus d'une organisation ou d'entités solidairement candidates doivent clairement indiquer l'organisation qui prendra la responsabilité de la gestion de projet et des obligations contractuelles.

Les organisations proposant des initiatives dans plusieurs pays doivent aussi démontrer qu'elles ou leurs partenaires de mise en œuvre nationaux sont légalement enregistrés dans chacun des pays (ou territoires) de la mise en œuvre.

NB : Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies s'appuie sur la liste des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique/DCD-DAC disponible sur www.oecd.org/dac/stats/daclist

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ne considérera pas les candidatures:

- soumises pour des interventions dans des pays et des territoires qui ne sont pas dans la « Liste des pays éligibles » ;

- soumises par des organismes individuels des Nations Unies;
- soumises par des personnes sans affiliation à des organisations;
- soumises par des organisations n'ayant pas un statut légal dans leur pays d'activité;
- soumises par des entités gouvernementales, des organisations de la société civile ou des équipes de pays du système des Nations Unies ayant une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en cours de mise en œuvre (à moins que la subvention ne se termine en juin 2011);
- fournissant une documentation incomplète, y compris des annexes laissées en blanc ou manquantes;
- demandant des subventions pour financer des programmes ou des services en cours - tels que des médicaments, des services de conseil ou de traitement, des infrastructures ou des constructions, etc. Cependant, le pilotage et l'évaluation de programmes innovants ou de services existants destinés à être des modèles d'enseignement et d'amélioration peuvent être considérés sur une base discrétionnaire, pour autant qu'ils rentrent dans le champ ou le dispositif des objectifs décrits dans l'appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies;
- demandant des fonds pour couvrir des coûts d'infrastructure tels que l'achat de terrain, de biens immobiliers, l'achat d'espace de bureau, la construction ou la réparation de bâtiments ou de bureaux existants, y compris, par exemple, la construction et l'ameublement d'installations de service, d'abris ou de maisons pour des séjours de courte durée;
- demandant des fonds uniquement destinés à la sensibilisation générale ou à des campagnes;
- demandant des fonds uniquement destinés à de la recherche ou à des recueils de données;
- soumises par des équipes de pays du système des Nations Unies bénéficiaires d'un financement au titre de la Fenêtre thématique sur les spécificités sexuelles du Fonds Espagnol pour la réalisation des OMD (les entités gouvernementales, organisations de la société civile et instituts de recherche de ces pays sont admis à soumettre leur candidature).

6- Comment postuler ?

Les candidats sont tenus de présenter des propositions en ligne sous la forme d'une brève **note conceptuelle**. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies n'acceptera pas les propositions soumises par e-mail, courrier postal et / ou par fax.

La proposition en ligne sera disponible à partir du 3 Janvier 2011 au 20 Janvier 2011 sur : http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund_guidelines.php

Pour la préparation des notes conceptuelles, référez-vous aux annexes suivantes:

Annexe 1: Formulaire de note conceptuelle

Annexe 2: Résumé budgétaire

La **date limite de remise des soumissions de la note conceptuelle est le 20 janvier 2011, à 23h59**, HAE. Les notes conceptuelles reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.

Les notes conceptuelles peuvent être soumises uniquement dans les langues suivantes : **anglais, français et espagnol** (veuillez noter que même si l'appel est disponible en arabe, portugais et russe, uniquement les notes conceptuelles en anglais, espagnol ou français seront acceptées).

7- Processus d'évaluation et de sélection

Le processus d'évaluation des candidatures se composera de deux tours. Le *premier tour concernera la soumission des notes conceptuelles qui seront évaluées* sur la base de leur qualité globale et l'orientation sur les résultats des initiatives proposées. Le processus d'évaluation sera conduit par des comités au niveau mondial et sous-régional qui suivront des critères communs pour examiner les candidatures. Les candidats ayant réussi le premier tour seront invités à développer des propositions complètes. Ces propositions seront évaluées et un plus petit groupe sera sélectionné au final comme bénéficiaires des subventions. Ce processus sera entrepris pendant la période de février à juin 2011. Les approbations de subventions et les déboursements seront effectués en juillet 2011. Tous les bénéficiaires de subventions sélectionnés travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour incorporer les commentaires techniques et pour garantir les normes de haute qualité de la conception des programmes et des plans rigoureux de contrôle et d'évaluation dans le document final du programme.

En attendant les candidats peuvent télécharger une version PDF de la note conceptuelle pour se préparer à l'avance pour la période de soumission des candidatures en ligne. Toutes les informations doivent être saisies en utilisant le logiciel d'application en ligne.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies accusera réception de la proposition en ligne par le biais d'une confirmation par e-mail. Les candidats seront en mesure d'accéder à leurs propositions et de vérifier leurs statuts à travers un nom d'utilisateur créé au début du processus de candidature en ligne. En raison du volume élevé de candidatures, le Fonds d'affectation spéciale ne sera pas en mesure de répondre individuellement à ceux qui ne sont pas sélectionnés.

En cas de problèmes avec la proposition en ligne, veuillez contacter le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (à New York, États-Unis) par e-mail:

untf-evaw@unifem.org .

Pour mieux s'informer sur le processus de candidature, les candidats sont invités à visiter le site Web du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies sur :

http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund_guidelines.php